

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CDG34

Préambule

Pourquoi un rapport sur la situation en matière de développement durable ?

Une obligation réglementaire

L'instruction budgétaire M57 pose l'obligation de présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable (RDD) tel que prévu à l'article L.5217-10-2 du Code général des collectivités territoriales. Cette disposition a élargi l'obligation introduite par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Un outil au service de la stratégie du CDG34

Le RDD est un document stratégique dont le rôle est d'orienter l'élaboration du budget. Il est un outil transversal d'évaluation et d'accompagnement au changement, dont l'élaboration conduit le CDG à :

- ⊗ Questionner les impacts de ses politiques et pratiques internes, leur cohérence globale, leur durabilité ;
- ⊗ Evaluer sa performance, identifier ses marges de progrès et déterminer ses orientations.

Il est aussi un outil de communication interne et externe qui lui permet de :

- ⊗ Valoriser son action en matière de développement durable tout en répondant aux exigences de transparence de ses usagers ;
- ⊗ Sensibiliser ses élus et ses services.

Quel contenu et quel formalisme ?

Contenu du RDD

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du RDD qui doit comporter :

- ⊗ Un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- ⊗ Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Structure du RDD

Le rapport est à structurer autour des 5 finalités du développement durable visées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement et des 17 objectifs du développement durable (OOD) définis par l'Organisation des Nations Unies à l'horizon 2030 :

Finalités du développement durable



Objectifs de développement durable



Stratégie du CDG34



Dans ses domaines de compétences, le CDG34 a vocation à :

- ☉ Anticiper les besoins du territoire héraultais en termes d'épanouissement des êtres humains ;
- ☉ Favoriser les solidarités et les synergies locales.

Vis-à-vis des collectivités et établissements publics du département, le CDG34 ambitionne de se distinguer par son niveau d'expertise et sa capacité à innover.

En interne, son projet tourné vers la qualité du cadre de travail et la montée en qualification de ses agents, n'exclut pas un objectif de sobriété de fonctionnement.

Bilan des actions du CDG34 en matière de développement durable

 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	<p>Ces 2 objectifs visent à :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde, y compris par des mesures de protection sociale ;2. Garantir l'accès pour tous à une alimentation sûre, nutritive et suffisante.
 <p>2 FAIM «ZERO»</p>	


ACTIONS DU CDG34 CONCOURANT AUX 2 ODD

Par ses dispositifs internes, le CDG34 soutient le pouvoir d'achat de ses agents, leur accès à la protection sociale et à un service de restauration, notamment grâce à :

- Ⓢ Une contribution employeur sur la cotisation payée par les agents pour leur protection sociale complémentaire (risque santé et risque prévoyance) ;
- Ⓢ Une contribution employeur aux frais de restauration par la mise en place de titres restaurant ;
- Ⓢ Une contribution employeur aux frais de transports en commun ;
- Ⓢ La mise en place du forfait mobilité durable ;
- Ⓢ Les prestations du COS LR à caractère social, culturel et de loisirs.


De plus, grâce aux missions et services qu'il propose aux employeurs territoriaux, le CDG34 contribue également aux politiques sociales dont bénéficient les agents du département, notamment via :


- Ⓢ La convention de participation de protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » ;
- Ⓢ La convention de participation de protection sociale complémentaire pour le risque « santé » ;
- Ⓢ Le comité des œuvres sociales,
- Ⓢ Le contrat-cadre pour la mise en place de titres restaurant.


 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>Cet objectif vise à donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges</p>
---	--


ACTIONS du CDG34 CONCOURANT A L'ODD






Le CDG34 propose aux collectivités héraultaises et à ses propres agents plusieurs missions contribuant à cet objectif, notamment la médecine du travail, la prévention des risques professionnels, le secrétariat du conseil médical, la mise en place de conventions de participation en protection sociale complémentaire pour les risques santé et prévoyance.

<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p>Cet objectif consiste à veiller à ce que tous les individus puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>
<p>ACTIONS du CDG34 CONCOURANT A L'ODD :</p>	
<p>Le CD34 répond à cet ODD grâce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Au plan de formation pour ses agents ; ☉ Au compte personnel de formation de ses agents ; ☉ A l'accueil ponctuel d'apprentis. 	

<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p>Cet objectif vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier</p>
<p>ACTION du CDG34 CONCOURANT A L'ODD</p>	
<p>Le CD34 contribue à cet ODD par la mise en place de son dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.</p>	

<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 	<p>Cet objectif vise à assurer une gestion durable de la ressource en eau, notamment en réduisant les gaspillages.</p>
<p>Les activités du CDG34 ne génèrent pas de pression particulière sur la ressource en eau. Cependant, il contribue modestement à cet ODD via des équipements économes dans les sanitaires de ses locaux (stop robinet, chasses d'eau à double commande).</p>	

<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p>Cet objectif vise l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.</p>
<p>ACTIONS du CDG34 CONCOURANT A L'ODD</p>	
<p>Le CDG34 contribue à cet ODD via :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Son adhésion au groupement d'achat porté par Hérault Energies incluant un accès à un mix énergétique et des outils de suivi et d'optimisation des consommations ; ☉ L'éclairage LED de ses locaux avec détecteur de présence ; ☉ Le télétravail accordé à ses agents, qui contribue ainsi à réduire les impacts de leurs trajets domicile-résidence administrative. 	

 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>Cet objectif reconnaît l'importance d'offrir à chacun un travail décent et de qualité, y compris aux personnes handicapées.</p>
ACTIONS CONCOURANT A L'ODD	
<p>Grâce ses diverses prestations, le CDG34 accompagne les fonctionnaires, les demandeurs d'emploi et les employeurs territoriaux dans leurs divers besoins : accompagnement personnalisé à l'élaboration du projet professionnel, période préparatoire au reclassement, bilan professionnel, service remplacement, bourse de l'emploi territorial, mission handicap.</p>	
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>Ces 2 objectifs appellent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Rendre les territoires plus résilients en réduisant l'impact des infrastructures, y compris par le développement de services de proximité ; ☉ Rénover et aménager les espaces de vie afin de garantir à chacun des opportunités d'emploi et un accès aux services essentiels, tout en optimisant l'utilisation des ressources et en limitant les impacts sur l'environnement.
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	
ACTIONS CONCOURANT AUX 2 ODD	
<p>Via le télétravail accordé à ses agents, la dématérialisation de ses échanges et le développement de ses services de proximité (annexe de Cazouls les Béziers desservant les collectivités situées à l'Ouest du Département, cabinets médicaux maillant tout le territoire, sites de proximité pour les épreuves des concours et examens professionnels), le CDG34 participe à la réduction des impacts sur les infrastructures de transport.</p>	
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>Cet objectif appelle à accroître les revenus des plus pauvres et à réduire les inégalités salariales basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse.</p>
ACTIONS CONCOURANT A L'ODD	
<p>Par la révision de leur régime indemnitaire, le CDG34 a réduit les écarts salariaux de ses agents. Engagé aux côtés du FIPHFP, il accompagne par ailleurs l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap sur le territoire héraultais.</p>	
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>Cet objectif appelle à réfléchir sur l'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation.</p>
ACTIONS CONCOURANT A L'ODD	

Le CDG34 concourt à cet ODD par la collecte sélective de ses déchets et par la dématérialisation de ses activités. Cela lui permet de réduire sa consommation de papier et les impacts liés aux acheminements par voie postale.



Cet objectif vise à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, notamment par une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ACTIONS CONCOURANT A L'ODD

Le CDG34 met à disposition de ses agents un parc automobile comprenant des véhicules électriques et des bornes de rechargement, installées sur les sites de Montpellier et de Cazouls-lès-Béziers.

D'autres dispositifs internes contribuent à la réduction des gaz à effets de serre comme le télétravail des agents, le recours à la visioconférence, la participation financière aux abonnements aux services de transport publics, l'attribution d'un forfait « mobilité durable » destiné à encourager les pratiques de transport moins polluantes (covoiturage, vélo, engins motorisés électriques).



Ces 2 objectifs concernent la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, ainsi que la gestion durable des écosystèmes terrestres.

ACTIONS CONCOURANT A L'ODD

Aucune : les activités du CDG34 ne génèrent aucune pression particulière sur les écosystèmes marins et terrestres.



Cet objectif renvoie aux questions d'accès à la justice, d'insécurité et de criminalité, ainsi qu'à la confiance dans les institutions.

ACTIONS CONCOURANT A L'ODD

Plusieurs services du CDG34 contribuent à cet ODD sur le territoire héraultais :

- ☉ L'animation du dialogue social ;
- ☉ La médiation préalable obligatoire ;
- ☉ La mise en place d'un référent déontologue et laïcité ;
- ☉ La mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.



Cet objectif promeut des partenariats efficaces et inclusifs pour la réalisation des ODD au niveau mondial, régional, national et local.

ACTIONS CONCOURANT A L'ODD

Le CDG34 instaure des solidarités territoriales via les différents contrats-cadre qu'il propose aux collectivités héraultaises (achat de titres restaurants, assurance des risques statutaires, conventions de participation en protection sociale complémentaire pour les risques santé et prévoyance).

Il favorise, en outre, les synergies et mutualisations de moyens via des partenariats institutionnels, notamment avec le FIPHP, le COSLR, le Département de l'Hérault, Hérault énergie, l'Association des maires de l'Hérault, le Centre de formation des élus locaux, et avec les différents CDG de la région Occitanie.

Conclusion et orientations

Bien que ce premier rapport du CDG34 sur sa contribution au développement durable du territoire héraultais ne constitue pas un plan d'action, il met en évidence sa capacité :

- À soutenir deux de ses sept finalités : l'épanouissement des individus et les solidarités territoriales ;*
- À intégrer des objectifs de sobriété dans son fonctionnement interne.*

Il vise également à éclairer les décisions à venir de l'établissement, notamment en ce qui concerne :

- Le renouvellement de son parc automobile et informatique ;*
- La vente des locaux actuels et la construction d'un nouveau siège ;*
- Le déploiement de sa nouvelle mission d'animation du réseau des secrétaires de mairie.*